



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

administration

Question écrite n° 29877

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation de bien vouloir lui indiquer le nombre de schémas départementaux de modernisation des services publics approuvés à ce jour par les commissions départementales. Il semble qu'à ce jour moins d'une vingtaine de tels plans sont approuvés et il lui demande également quels moyens financiers de la part de son ministère sont mis en oeuvre pour la promotion de tels projets.

Texte de la réponse

Les schémas départementaux de modernisation des services publics sont le fruit d'une concertation animée par le préfet en coopération avec le président du conseil général et soumis à la commission départementale d'organisation et de modernisation des services publics. Ces documents contiennent deux parties : une « partie-cadre » qui, à partir des besoins identifiés, met en avant des objectifs d'amélioration et de modernisation et une « partie-action » qui dégage les priorités et les modalités de mise en oeuvre associées. L'ensemble des départements a terminé la rédaction de la « partie-cadre » et trente d'entre eux ont mis au point la « partie-actions ». Cette dernière peut être, d'une part, relativement longue à établir, du fait qu'elle peut associer de nombreux partenaires et qu'elle doit établir les financements potentiels, d'origines multiples. D'autre part, elle est nécessairement évolutive dans le temps. Il n'en demeure pas moins que, dans le prolongement des dispositions du comité interministériel à l'aménagement du territoire de décembre 1998, la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, qui a en charge le suivi du processus, a rappelé aux préfets toute l'importance que prend cette partie du dispositif dans le cadre de la modernisation des services publics.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29877

Rubrique : Départements

Ministère interrogé : fonction publique, réforme de l'Etat et décentralisation

Ministère attributaire : fonction publique, réforme de l'Etat et décentralisation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mai 1999, page 2938

Réponse publiée le : 12 juillet 1999, page 4326